

La Tranche-sur-Mer : «Une république bananière...»
L'URBANISATION sous le règne du Potentat
alias *Capricieux-Incompétent 1^{er}*

La fontaine miroir du Pavillon de l'Aunis

Parmi les réalisations qui feront date, découvrons la magnifique fontaine miroir du *Pavillon de l'Aunis*.



En 2018, *CI^{1er}* avait conduit l'opération lui-même eu égard au fait, selon lui, qu'aucun de ses *Courtisans Municipaux* n'était en mesure de satisfaire ses exigences, lui seul était à la hauteur du projet. Les conseils étaient mal venus, les *Courtisans Municipaux* soucieux de protéger leur sinécure se gardèrent bien d'émettre publiquement la moindre observation.

Certes, au cours de sa réalisation, il y eut quelques retouches dues au manque de préparation...etc...etc... Mais il fallait bien que le caprice du potentat *CI^{1er}* soit réalisé coûte que coûte ! Le coût de cette opération s'élèvera à environ 350000€. On fermera pudiquement les yeux sur les nombreuses interventions de maintenance réalisées par le *Service Technique* de la commune. « *Ce n'est pas Versailles ici !* » mais pourquoi ne pas avoir des grandes ambitions dès lors que ce sont les Tranchais qui règlent la facture ?

On ignorait que cette exceptionnelle réalisation s'apparentait à un « *village Potemkine* » !

Depuis son inauguration ce ne fut que déboires, engorgements par le sable qui nécessitaient des arrêts permanents pour retirer le sable. La fontaine ne *fontenait* pas !

Les baigneurs et les enfants de retour de la plage avaient la mauvaise habitude d'utiliser le pédiluve à leur disposition. Une véritable profanation !

De guerre lasse *CI^{1er}* fut contraint de constater que son projet était foireux et qu'il fallait tirer un trait sur cette réalisation coûteuse.



Aujourd'hui, à la fin de la saison estivale que constate-t-on ? La fontaine n'a pas fontainé pendant tout l'été ! Il ne subsiste qu'une dalle bien triste.

Selon des rumeurs non vérifiées il semblerait que *CI^{1er}* consacre cette dalle aux membres de l'amicale des *Accidentés de la Piste noire de la glisse*.

Il convient de s'interroger et tenter de trouver des explications à ce fiasco.

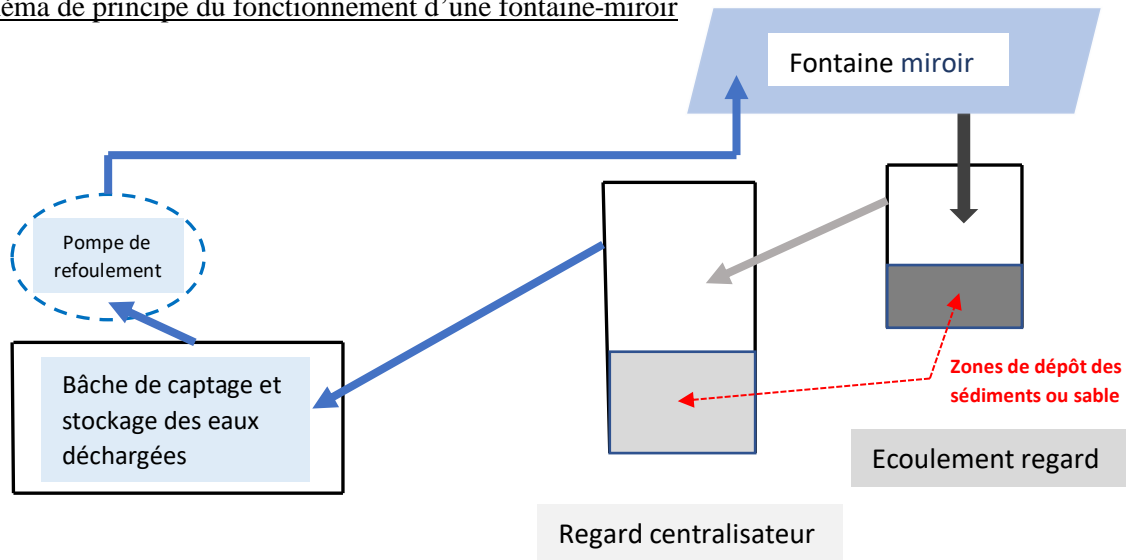
Le secteur du *Pavillon de l'Aunis* serait-il sujet à de mauvaises influences ? Après des accidents parfois graves provoqués par la *Piste noire de la glisse*, il

faut lutter pour ne pas se laisser envahir par des raisonnements irrationnels.

En examinant sereinement la situation on peut imaginer qu'il s'agit de la conséquence d'un manque évident de compétence et de professionnalisme. De plus, comment expliquer le silence du constructeur qui n'a pas exercé son devoir de conseil ?

Afin de proposer comment éviter le colmatage des canalisations des eaux de ruissellement et l'arrivée de sédiments ou de sable dans les pompes nous vous proposons un schéma de principe qui montre comment fonctionne le système de récupération des eaux traitées dans un contexte plus ou moins identique à celui de notre commune.

Schéma de principe du fonctionnement d'une fontaine-miroir



La granulométrie des sables n'impacte pas énormément sur les désordres techniques. En effet la densité de l'eau qui circule dans les tuyaux est de 1000 Kg pour 1m³. La densité du sable de dune est de 1800 Kg pour 1m³. La loi de la pesanteur agissant, les sables ou autres sédiments se déposeront en fond de regard et n'iront pas vers la bâche de stockage donc vers les pompes.

Dans le cas présent, les regards installés, vraisemblablement préfabriqués ne sont-ils pas sous-dimensionnés ? La fréquence élevée des interventions de nettoyage semble accréditer cette hypothèse.

Le site du *Pavillon de L'Aunis* est particulièrement exposé au cinglage mais surtout à une utilisation effrénée de pédiluve. On se trouve probablement face à un sous-dimensionnement des équipements de protection contre le sable qui eut nécessité des regards construits sur place avec un dimensionnement approprié aux risques.

Les fonds de regard sont nettoyés par aspiration autant que de besoin suivant l'exposition du site.

Cette application est particulièrement recommandée pour les eaux pluviales ruisselantes sur rue.

Après cette bourde coûteuse qui s'ajoute à tant d'autres, tentons de découvrir pourquoi La Tranche-sur-Mer et les Tranchais sont-ils frappés par la peste et le choléra ?

Rétrospective de l'œuvre de *Capricieux-Incompétent 1^{er}*

Lors de sa première mandature, le maire de la commune, assisté par son premier adjoint **Dominique GONNOT** fit évoluer la commune. La réfection réussie de la *Place de la Liberté* en est une illustration.



Dès le limogeage de **Dominique GONNOT**, au cours de la deuxième mandature, on assista à un déferlement de magouilles, d'un manque flagrant de professionnalisme, de réalisations irréflechies, de caprices...etc...etc...

Quel mal sournois frappa soudainement le premier magistrat de la commune ? Une poussée anormale de testostérone qui embrume l'esprit ? les vimaires de l'âge ? un ego démesuré qui affecte la prise de décisions ? un sentiment d'impunité ?...etc...etc...Son proche *Courtisan Municipal*, vaccinateur occasionnel, sondeur et réparateur des âmes devrait être en mesure de diagnostiquer la nature du mal qui affecte **CI^{1er}**, le délivrer et soulager les Tranchais qui commencent à perdre patience.

En attendant un dénouement libérateur, afin de mesurer l'ampleur du désastre actuel, nous vous proposons quelques exemples significatifs :



La dangereuse piste noire de la glisse
INCOMPETENCE



Le port à sec
INCOMPETENCE et MAGOUILLE ?



Le « Hangar » et ses dépendances
MAGOUILLE de HAUT VOL



Les « emplois »
de l'avenue Maurice SAMSON
COMBLE de l'INCOMPETENCE



Le « Plot » avenue Victor HUGO

Il bloque l'accès à la Poste pour les personnes à mobilité réduite
mais il offre la quiétude au Potentat dont la qualité de vie n'est pas troublée par le passage des véhicules.

UTILISATION ABUSIVE DE POUVOIR

On rajoutera quid de la station de traitement des eaux usées ? Vaste sujet inquiétant si on s'en tient aux réponses fournies par la *DDTM*.

Parmi tous ces dysfonctionnements graves et coûteux on trouve pêle-mêle : magouilles, incompétence, absence de professionnalisme, abus d'autorité du Potentat afin d'améliorer son confort...

On notera avec stupéfaction et agacement que dans tous ces dysfonctionnements pas un des membres du Conseil municipal n'a manifesté la moindre désapprobation envers des actions qui transgressent les lois et des comportements difficilement acceptables. Le titre de *Courtisans Municipaux* ne semble pas inapproprié.

Quelles que soient les explications invoquées, on doit s'interroger quant à la légitimité d'un potentat et ses *Courtisans Municipaux*.

Un mandat obtenu à travers des élections n'est pas un blanc-seing pour agir comme des satrapes. Avec un bilan aussi catastrophique, les membres de cette équipe n'auront pas le culot de se représenter.

On n'ose pas aborder le résultat d'un audit financier qui réservera probablement de bien mauvaises surprises.

Prendre le risque de renouveler le mandat d'une de ces personnes est plus dangereux que de projeter un voyage de croisière sur le *Titanic*.

Certes il restera les aveugles, les amnésiques et ceux qui profitent de cette situation.

L'expression de la Démocratie donnera-t-elle une image de la répartition des votants à La Tranche-sur-mer ?

Bernard A. BODINIER

Président de l'association LA TRANCHE PATRIMOINE